# Ne pas perdre de temps

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie

Band (Jahr): - (2017)

Heft 2

PDF erstellt am: **27.05.2024** 

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-681969

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

# **NE PAS PERDRE DE TEMPS**

Pour stocker les déchets radioactifs de manière sûre, un dépôt en couches géologiques profondes doit être construit en Suisse. Afin de trouver les terrains idéaux, il est nécessaire de connaître exactement la nature du sol. Pour cela, la Nagra a déposé 16 demandes de forage.

La Confédération cherche une région susceptible de réunir les conditions nécessaires pour accueillir le futur dépôt en couches géologiques profondes. Une installation qui gérera le stockage à long terme des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires, mais aussi ceux produits par la médecine, l'industrie et la recherche. Dans un premier temps, six emplacements avec un potentiel géologique qui pouvait être techniquement sûr ont été définis. Actuellement, la procédure se trouve dans sa deuxième étape.

Lors de celle-ci, d'autres vérifications sont menées afin d'affiner le choix des sites possibles. Le Conseil fédéral prendra normalement une décision au sujet des sites sélectionnés parmi les six encore en lice pour la prochaine étape, d'ici fin 2018. Le sous-sol de ceux-ci sera alors

étudié de plus près afin d'en connaître la composition exacte.

# Une préparation importante

Pour permettre de débuter dès le début de la troisième phase du processus l'analyse du sol, un travail préparatoire se déroule déjà durant la deuxième étape. Comme par exemple les demandes d'autorisation pour les forages de reconnaissance. «Toute la procédure qui concerne les autorisations de forage va durer environ deux ans, car de nombreux acteurs sont impliqués. C'est pour cela que la Nagra a déjà déposé ses demandes», explique Peter Raible de la section Droit du nucléaire de l'OFEN. Plusieurs départements fédéraux et les cantons concernés pourront prendre position au cours de la procédure. Les communes et les privés qui feront opposition participeront aussi à la procédure.

Les permis seront normalement délivrés par le DETEC à partir de mi-2018.

## Plusieurs emplacements étudiés

Les demandes d'autorisation de forage touchent toutes les régions encore concernées par l'étape 3. Le percement sera effectué dans trois à cinq emplacements, parmi les huit demandes pour chacune des régions que sont Jura-est et Zurich Nord-est. Les travaux d'installation de la place de forage dureront environ trois mois, ensuite le percement va lui durer jusqu'à une année.

La roche qui sera récoltée dans le puits sera étudiée à l'aide de différentes techniques par les géologues. Une fois toutes les recherches terminées, le terrain sera remis en état et à nouveau cultivé si des mesures à long terme ne sont pas nécessaires pour l'emplacement de forage en question.

# Une procédure encore longue

Après la proposition des deux emplacements cités ci-dessus par la Nagra, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN a précisé que l'emplacement Nördlich Lägern ne pouvait pas être mis de côté et qu'il fallait aussi continuer le processus pour cette région. «Pour cette région, les demandes d'autorisation de forage seront déposées durant la première partie de l'année, afin d'être prêt si nécessaire», relève Jutta Lang, porte-parole de la Nagra. Le travail restant à effectuer jusqu'à l'ouverture du dépôt est conséquent et prendra encore plusieurs années, une ouverture n'est pas prévue avant 2050. Un travail de longue haleine pour les générations futures. (luf)

